

COMMUNE DE WILTZ

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2022

ANNONCE PUBLIQUE ET CONVOCATION DES CONSEILLERS : 23/09/2022

Présents:

MM. Arndt, bourgmestre, Comes, Koppes et Waaijenberg, échevins, Jacquemart,

Shinn, Hieff, Schenk, Strecker, Strotz et Mmes Kauffmann et Weigel et M. Cosic, membres, Mme Hahn, secrétaire

membres, withe nami, secretains

Absents:

1

Point de l'ordre du jour n°4

Reg.no.195/2022

Règlements: Services divers à prester : mise à jour du règlement de refacturation des heures des agents communaux

Le conseil communal,

Revu la délibération Nº194 du conseil communal du 16 novembre 2015 fixant les redevances pour services divers prestés par le personnel du service technique, respectivement service des régies, pour couvrir des frais occasionnés par des personnes ou entreprises privées (les associations locales sont exclues),

Revu la délibération N°143 du 21 juin 2022 où le prix de la taxe pour enlèvement de dépôts illicites de déchets et ordures a été listé et après concertation du Ministère de l'Intérieur que cette taxe devrait figurer dans le règlement sur les déchets ;

D'avis qu'il est indispensable de fixer des redevances pour couvrir ces frais occasionnés par des personnes ou entreprises privées,

Considérant qu'il s'agit d'une fixation des tarifs pour des prestations de service à prester dans des cas exceptionnels où une intervention du secteur privé n'est pas possible, respectivement en cas d'urgence et tout en ayant conscience du principe de la liberté du commerce et de l'industrie, étant entendu qu'il n'a pas lieu d'empiéter sur les compétences du secteur privé,

Vu l'indice des prix et la hausse des salaires au cours des années passées,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 et telle qu'elle a été modifiée dans la suite,

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins,

A L'UNANIMITE DES VOIX

Arrête les adaptations des tarifs de la manière suivante :

Personnel

■ salarié à tâche manuelle / heure______35,00 €

=	salarié à tâche manuelle / heure (dimanche)	. 70,00€
=	salarié à tâche manuelle / heure (jour férié)	105,00€
	artisan / heure	_45,00€
	artisan / heure (dimanche)	
•	artisan / heure (jour férié)	_135,00 €
-	ingénieur / heure	_65,00€
	ingénieur / heure (dimanche)	
-	ingénieur / heure (jour férié)	195,00€

Toute demi-heure commencée est mise en compte pour une demi-heure !

Machines SANS chauffeur / heure

camionnette / voiture de service	55,00€
■ camion	65,00€
■ unimog	
■ tracteur	
chargeur télescopique	
chargeur à pneus	70,00€
mini pelle	70,00€
transport mini pelle – forfait aller-retour	130,00€
■ balayeuse	
■ nacelle	85,00€
■ remorque	
remorque porte tourets	
■ compresseur	35,00€
rouleau compacteur	
■ plaque vibrante	
débroussailleuse / tronçonneuse / tondeuse à gazon / taille-haie	
découpeuse / nettoyeur à haute pression_	25,00 €

Toute demi-heure commencée est mise en compte pour une demi-heure !

Location matériel

	barrières – par pièce et par jour	_5,00 €
=	panneaux de signalisation – avec transport - forfait	_60,00€
=	container avec toilettes - caution	_500,00€
=	container avec toilettes – location par semaine avec transport	_400,00€
•	container avec toilettes – nettoyage final	100,00€
	pompe à eau – par heure	_25,00€

La présente délibération est transmise à Madame la Ministre de l'Intérieur aux fins d'approbation.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme Wiltz, le 12 octobre 2022 Le Bourgmestre, La Seç

Le Bourgines,